



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON D'ANNOEULLIN
COMMUNE D'ILLIES

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 059-215903204-20260623-01_23062026-DE



Séance ordinaire du 23 juin 2026

Délibération n° 01_23062026

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'espace Arnaud Beltrame, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Marvin BOULANGER.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Etaient présents : M. BOULANGER Marvin, M. DESCAMPS Hubert, M. DELHEM Jean-Luc, Mme DENIS Magali, Mme LEGRAND Laura, Mme BOULANGER Maréva, Mme HAYT Céline, M. Cyrille GAILLIEZ, Mme LEBRUN Sandrine, M. LEFEBVRE Éric, M. DUQUENOY Geoffrey, Mme LEPETZ Valérie, Mme DUMORTIER Magali, M. DURETZ Philippe, Mme Ludivine DEFRANCE.

Mme Agnès DENIS est arrivée en fin de séance et n'a pas participé aux délibérations

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme Agnès DENIS à Mme Ludivine DEFRANCE
- Monsieur ANDREJEWSKI à Madame Céline HAYT
- Monsieur Philippe HONORE à Hubert DESCAMPS
- Monsieur Damien HAYART à Madame Valérie LEPETZ

Secrétaire de séance : Mme Laura LEGRAND

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de nommer, pour cette séance de Conseil Municipal, Madame Laura LEGRAND, secrétaire de séance, et Madame Jenny GIUBLES en tant qu'auxiliaire (cette dernière ne participera pas aux votes des délibérations).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

ADOPTE

A l'unanimité la désignation de cette secrétaire et d'une auxiliaire



Publié le : 01/07/2026 12:25 (Europe/Paris)

Collectivité : Illies

https://www.intramuros.org/illies/documents_administratifs/69455

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 059-215903204-20260623-01_23062026-DE



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire des délibérations
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le maire informe qu'en application des dispositions du décret n°1025 du 28 Novembre 1983, modifié, les décisions
administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le tribunal administratif et ce dans un délai de deux mois
à compter de leur notification

Pour extrait conforme,
Fait à Illies, le 26 juin 2026

La secrétaire de séance,
Mme Laura LEGRAND

Le Maire,
Marvin BOULANGER



Publié le : 01/07/2026 12:25 (Europe/Paris)

Collectivité : Illies

https://www.intramuros.org/illies/documents_administratifs/69455